



Municipalité d'Amherst

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
directeur général de la susdite municipalité,

**QUE :**

**AVIS DE MOTION**

Modification du règlement 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025

Monsieur le conseiller Robert Cardinal donne un avis de motion à l'effet qu'à la séance ordinaire du 10 mars 2025, la modification du règlement 594-24 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025 sera adopté.

**DONNÉ à Amherst, ce 11<sup>ième</sup> jour de février deux mille vingt-cinq.**



Martin Léger, directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Saint-Rémi d'Amherst, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le 11<sup>ième</sup> jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11<sup>ième</sup> jour de février 2025.



Martin Léger, directeur général